



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7 174 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'estuaire du Saint-Laurent est un écosystème fragile et unique et qu'un accident tel que la marée noire du golfe du Mexique pourrait avoir des conséquences désastreuses;

CONSIDÉRANT QUE la pollution sonore causée par l'exploration représente une forte menace pour les espèces marines, notamment pour les cétacés qui, en plus d'être déjà en voie d'extinction, se trouvent particulièrement affectés par les ondes sismiques;

CONSIDÉRANT QUE, même sans grande catastrophe, l'exploitation entraîne des fuites de pétrole. Selon l'Union québécoise pour la conservation de la nature, 110 millions de litres de pétrole s'échappent chaque année des puits, des pipelines et autres infrastructures de l'industrie pétrolière américaine;

CONSIDÉRANT QUE, même traitées, les boues de forage contiennent beaucoup de métaux lourds et d'hydrocarbures qui se déposent sur les fonds marins;

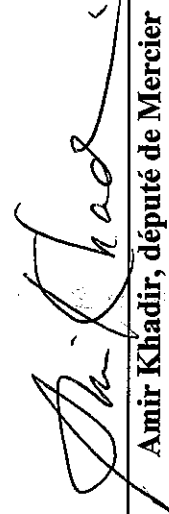
CONSIDÉRANT QUE des torchères brûlent l'excédent de gaz, émettant ainsi des hydrocarbures et des contaminants atmosphériques qui s'immiscent dans l'écosystème avoisinant les plates-formes;

CONSIDÉRANT QUE le démantèlement des plates-formes pose de sérieux problèmes environnementaux une fois les gisements épuisés. Les règles et procédures à suivre ne sont généralement pas suffisantes pour limiter efficacement les risques environnementaux, l'initiative revenant largement à l'entreprise;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec d'abandonner les projets d'exploration et d'exploitation pétrolière dans les bassins de l'estuaire et du nord-ouest du golfe, de la baie des Chaleurs, d'Anticosti et de Madeleine.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

8 déc. 2010
Date